

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze et huit décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes BUREAU, FOVET, DUFOUR Mrs. POISBELAUD, BICHON,, LAURENT, SHORTHOUSE, JAUNAS, DEMSKI, CHARDONNEAU, DUBRAY.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gary SHORTHOUSE

DATE DE CONVOCATION : 27/11/2015

1 – Indemnisation déplacements et repas pour formation des deux CAE.

Le Maire informe la municipalité que les deux contrats CAE, vont être amenés à suivre diverses formations et réunions professionnelles auxquels ils engagent des frais de déplacements et de repas.

A cet effet, il est proposé la prise en charge des frais de déplacements et de repas lorsqu'ils se rendent sur les lieux de formation et qu'ils ont en leur possession un ordre de mission ponctuel.

Le conseil municipal donne son accord pour une indemnisation des CAE

- selon tarif administratif en vigueur lors de leurs déplacements pour les besoins du service et ce avec leur véhicule immatriculé 5078-SM-08 d'une puissance fiscale de 4 cv pour Hervé YGONIN et CN-901-VP d'une puissance fiscale de 7 cv pour Damien BAFFEREAU.
- des repas pris lors des formations.

2 – Indemnisation déplacements et repas pour formation de l'agent recenseur.

Le Maire informe la municipalité que l'agent recenseur va être amené à suivre des formations et réunions professionnelles auxquelles il engage des frais de déplacements et de repas.

A cet effet, il est proposé la prise en charge des frais de déplacements et de repas lorsqu'il se rend sur les lieux de formation et qu'il a en sa possession un ordre de mission ponctuel.

Le conseil municipal donne son accord pour une indemnisation de Mme Delphine RIVIERE

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015

- selon tarif administratif en vigueur lors de ses déplacements pour les besoins du service et ce avec son véhicule immatriculé AK-311-ZS d'une puissance fiscale de 4 cv.
- des repas pris lors des formations.

3 – Etude des devis reçus.

- Bureau de contrôle pour le projet d'agrandissement de la mairie et de la salle des fêtes :

- SOCOTEC propose un rapport initial, 4 échéances en cours de travaux, la remise d'une attestation d'un accès handicapé et un rapport final pour la somme de 4 842.00€ TTC

- APAVE propose un rapport initial, 4 échéances en cours de travaux, la remise d'une attestation d'un accès handicapé et un rapport final pour la somme de 5 029.22€ TTC

- SYNERGEO propose pour le relevé topographique et le rebornage un devis de la somme de 3 768.84€ TTC

- DIAGIMMO propose un devis de 220.00€ TTC pour un diagnostic amiante, plomb et termites.

- ABC DIAG France propose un devis pour un diagnostic amiante, plomb et termites de la somme de 990.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'accepter les devis suivants :

- le devis de la SOCOTEC
- le devis de SYNERGEO
- le devis de DIAGIMMO

4 – Demande d'autorisation de présentation pour validation de l'agenda accessibilité.

Le Maire informe l'assemblée que suite au diagnostic effectué par ARCALIA en novembre 2011 ; la situation actuelle des bâtiments communaux ne suit pas les obligations réglementaires de l'accessibilité.

En effet, de nombreux points doivent être solutionnés et soumis à un agenda validé par la Sous-commission départementale pour l'accessibilité. Pour ce faire Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de présenter une demande de validation de l'agenda d'accessibilité pour chaque ERP (Etablissement Recevant du Public).

La Commission Bâtiments se propose de travailler sur ce dossier le 19 janvier 2016.

L'assemblée approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire du suivi administratif de ce dossier.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015****5 –Projet structurant : point sur le projet Salle des Fêtes et Mairie**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes esquisses, déjà présentées en commission projets structurants. Quelques rectificatifs seront soumis à Madame LAMBERT, architecte.

6 – Point sur la voirie communale.

La prochaine commission voirie se réunira le samedi 19 décembre 2015 à 9h00.

7 – Elaboration du bulletin municipal.

Monsieur le Maire propose le projet du bulletin municipal, il sera distribué entre le 20 et le 23 décembre 2015.

8- Affaires diverses.**- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la mise en place d'un outil de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Le système @ctes permettrait de réduire les impressions de papier, d'accélérer les échanges et de rendre les actes exécutoires immédiatement.

L'assemblée

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services proposés par Soluris (anciennement syndicat informatique) pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Donne son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la sous préfecture de Saint Jean d'Angely, représentant de l'Etat à cet effet et toutes pièces afférentes.

11 – Comptes rendus de réunions externes.

- Conseil communautaire du 26 octobre 2015 : Eric POISBELAUD
- Conseil d'école du 03 novembre 2015 : Eric POISBELAUD, Nadine BUREAU
- Conseil communautaire du 23 novembre 2015 : Eric POISBELAUD
- Réunion syndicat des eaux le 05 novembre 2015 : Michel CHARDONNEAU

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015**

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
A. BICHON	
N. BUREAU	
M. CHARDONNEAU	
F. DEMSKI	
P. DUBRAY	
M. DUFOUR	
M.-Chr. FOVET	
G. JAUNAS	
M. LAURENT	
E. POISBELAUD	
G. SHORTHOUSE	